

École centrale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **1 (1856)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des chevaux du train avec les planches qui s'y rapportent, au nombre de 1,000 exemplaires, dont 690 allemands.

Le commissariat fédéral de la guerre, qui est chargé de la vente des règlements, a complété l'approvisionnement de la loi sur l'organisation militaire par 988 exemplaires allemands, et celui de l'école de la pièce de campagne par 1,000 exemplaires allemands. L'ordonnance concernant les trompettes d'artillerie a été aussi complétée. Le département militaire fédéral s'occupe du reste de la confection d'un cahier, qui doit contenir l'ordonnance sur les trompettes de toutes armes.

CONCLUSION.

Il résulte de ce qui précède que la Confédération peut considérer avec satisfaction ses institutions militaires et avoir l'espérance que les lacunes dans le personnel et le matériel de l'armée, tout comme dans les connaissances des militaires de tout grade, disparaîtront peu à peu. Ces lacunes ne sont d'ailleurs pas si grandes, pour qu'en cas d'une sérieuse épreuve, si les fils de la patrie étaient appelés à défendre sa liberté et son indépendance, elles ne puissent être promptement comblées. Néanmoins il est indispensable pour l'élite de suppléer immédiatement, et pour la réserve le plus tôt possible à ce qui manque encore.

Outre le personnel de l'état-major fédéral, l'armée compterait prêts à entrer en campagne :

Elite	74,095	hommes.
Réserve	42,660	»
Landwehr	46,188	»

En tout : 162,943 hommes, convenablement équipés et instruits.

Il suffirait à tous d'un petit nombre de semaines pour rafraîchir leur instruction. Quant à l'habileté dans le tir de l'artillerie, des carabiniers et de l'infanterie, notre armée jouit à l'étranger d'une réputation méritée. On doit pareillement reconnaître l'adresse et la persévérance de nos troupes. Notre côté faible, c'est le développement insuffisant de maint officier supérieur et en général de l'état-major général.

L'administration militaire fédérale s'efforcera d'écarter ce défaut pour autant qu'il existe réellement, par une bonne organisation des écoles militaires, en offrant ainsi les moyens de se perfectionner, de manière qu'avec de la bonne volonté des officiers et avec leur assiduité à domicile, qualités desquelles on ne saurait douter, il sera paré à l'inconvénient signalé.

ÉCOLE CENTRALE.

Voici un extrait de l'*Instruction*, distribuée aux officiers pour les manœuvres de guerre qui se font pendant l'école d'application :

Les unités tactiques qui y prennent part sont :

1 compagnie de sapeurs du génie ; 2 batteries de 6 livres ; 2 compagnies de carabiniers ; 2 compagnies de cavalerie ; 4 bataillons d'infanterie.

Le front sera au plus de 1,000 pas.

Pour tourner l'ennemi avec l'infanterie et les carabiniers, on ne s'écartera pas de

plus de 800 pas de la route sur laquelle on manœuvre. Dans des cas particuliers, où la forme du terrain l'exige, les détours pourront s'étendre jusqu'à 1,000 pas.

Pour la cavalerie, les détours au-delà de cette route sont permis jusqu'à 1,600 pas (1,200 mètres); même distance pour l'artillerie si elle est secondée par la cavalerie.

Les détours plus écartés sont regardés comme fautifs puisque l'ennemi peut profiter de ce moment pour attaquer, avec des forces supérieures, nos troupes restées en front, les vaincre et ensuite se jeter sur les troupes détachées pour se rendre maître du champ de bataille. Des détours pareils ne sont permis qu'à des corps plus forts, divisions, etc.

Comme l'*effet moral* ne joue pas de rôle dans les manœuvres de paix et que la bravoure et les attaques vives n'ont pas d'influence, tout dépendra de ce qui suit :

- a) De l'emploi ou application juste du terrain.
- b) De la *prépondérance en général* ou de la *supériorité en particulier* d'une arme spéciale qui manque tout à fait à l'ennemi, ou dont la *force est bien inférieure à la nôtre*.
- c) De la formation juste de nos troupes pour le combat et de leur position efficace; par exemple d'une *batterie qui dirige un feu oblique sur le front de l'ennemi*, surtout si elle-même est couverte.

Le bon choix du terrain de défensive est un point essentiel; la conduite du défenseur aura donc *une influence prépondérante sur la marche du combat*.

Chaque manœuvre se divise en plusieurs actions, suivant le terrain et les positions défensives que l'ennemi prend successivement.

Jamais l'agresseur ne doit se jeter dans les positions ennemies en ignorant les obstacles qu'il pourrait rencontrer et sans prendre ses précautions.

Le défenseur se retire successivement de chaque position, de manière que sa retraite soit cachée aussi longtemps que possible à l'agresseur, ou bien en donnant des contre-coups par suite desquels la première ligne d'attaque de l'agresseur est repoussée.

Il faut, dans la règle, que chaque partie de troupes, principalement l'agresseur, forme plusieurs lignes d'attaque (ordinairement trois); jamais il n'avancera ou attaquera avec une seule ligne d'attaque.

Les distances de tir des diverses armes sont :

Artillerie, 600 pas.

Carabiniers et infanterie, 200 pas (soit en ordre de bataille développé ou en colonnes serrées).

Cavalerie, 50 pas.

Trois manœuvres différentes auront lieu comme suit :

1° Dès le pied de la montée de Strättlingen, au delà du village de Gwatt, le long de la route du Simmenthal, passant en partie la hauteur de Strättlingen et traversant le Kandergrund, de plus franchissant le Zwieselberg en marchant vers les bains de Glütsch jusqu'au-delà du village de Reutigen, et s'arrêtant devant l'entrée du défilé de Wimmis (distance depuis Thoune, 2 lieues).

2° Sur la rive gauche de l'Aar en partant du Wahlenbach, au-delà du village d'Uetendorf sur la route de Thoune à Belp, suivant cette route vers Kirchdorf par Uettingen; l'une et l'autre partie ont pour limite la rive gauche de l'Aar, d'un côté, et le ruisseau du Limp, de l'autre (distance depuis Thoune, 2 lieues).

3° Sur la rive droite de l'Aar, commençant au dernier groupe des maisons du village

de Heimberg, le long de la route de Thoune à Berne, passant Dornhalden et le ruisseau de Rothachen jusqu'à Kiesen (distance de Thoune, 1 1/2 lieue).

On supposera toujours que :

Un détachement ennemi avance sur la route mentionnée contre Thoune. Les avant-postes et patrouilles des troupes fédérales à Thoune annoncent l'ennemi.

Les troupes fédérales partent et arrivent devant l'ennemi au point où les manœuvres doivent commencer et le repoussent en arrière. *Au bout du terrain fixé pour les manœuvres, l'ennemi, qui jusqu'alors était défenseur, reçoit des renforts.*

Ici de chaque côté on fait *une halte dans les positions occupées.*

Puis on reprend le combat, l'ennemi s'avancant cette fois comme *agresseur* et les troupes fédérales se retirant comme *défenseur sur Thoune.*

Les terres cultivées devront être ménagées autant que possible.

Chaque manœuvre durera un jour. Les vivres et fourrages seront pris avec soi de Thoune.

Les quantités de munitions suivantes seront livrées pour chaque manœuvre :

Pour chaque pièce de canon	30	cartouches d'exercice.		
» » cavalier	15	»	»	
» » carabinier	50	»	»	
» » fusil de chasseur	50	»	»	
» » » du centre	30	»	»	

La première de ces manœuvres a eu lieu mardi 19 août. Voici un extrait de l'ordre du jour annonçant cette journée :

» Les rations pour la troupe seront perçues la veille au soir ; l'ordinaire devra être fait le matin pour 6 heures. Chaque officier recevra une instruction lithographiée pour les manœuvres et un plan du terrain.

» Le *corps ennemi*, sous le commandement de M. le colonel fédéral Schwarz, se compose de deux bataillons de la seconde brigade, des batteries n^{os} 3 et 4, de la compagnie de cavalerie Guisolan. — *Tenue* : Officiers : Capote et pantalon de drap, schako *sans* coiffe ; sac garni. Départ à 7 heures du matin ; en passant du camp à travers l'Allmend sur Allmendingen, le Kandergrund, et rejoignant la route de Thun à Reutigen, vers le défilé de la Kander.

» Le *corps fédéral*, sous le commandement de M. le colonel fédéral Letter, se compose de deux bataillons de la première brigade, des batteries n^{os} 1 et 2, de la compagnie de cavalerie Moeschler. *Tenue* : Officiers : Capote, pantalon de drap, schako *avec* coiffe. Troupe : Capote, pantalon de triège, schako *avec* coiffe, sac garni. La cavalerie portera, comme marque distinctive, une petite branche de sapin sur le casque. Départ à 8 heures du matin, par la route de Gwatt.

» L'artillerie fédérale sera commandée par le major Spengler, l'ennemie par le major Fornaro ; la cavalerie fédérale par le major Quinclet, l'ennemie par le major Landerset. Le commissaire des guerres, major Liebi, sera attaché au corps fédéral ; le capitaine Abys au corps ennemi.

» Chaque homme prendra ses rations de pain et de viande avec soi. Il y aura un char pour chaque corps, où l'on chargera pour les chevaux d'officiers 1/4 de la ration de foin et 1/3 de la ration d'avoine. L'état-major de division se joint à la première brigade. Chaque corps aura une caisse et deux brancards d'ambulance. Le commandant de la brigade d'artillerie sera responsable qu'il ne se trouve pas de charges à projectiles dans les caissons d'artillerie. Le soldat qui ferait feu en laissant sa baguette dans

son fusil sera puni de 48 heures d'arrêt, sans préjudice de peines plus fortes s'il en résultait une blessure.

» Après la fin de chaque manœuvre il sera commandé un feu de bataillon et les munitions seront ensuite relevées; celui qui, après cela, tirerait encore, sera puni par les commandants de brigade. Le lendemain matin, à l'appel, il sera fait une inspection d'armes détaillée.

» Tous les cinq jours le rapport de munitions donnera exactement la dépense de cartouches et de capsules.

» Les hommes de tous les corps porteront avec eux la gourde.

» La cavalerie sortira sans porte-manteaux. Chaque corps donnera ses mots de ralliement et de passe, et les communiquera à l'adjudant-général, le 18 août, avant 8 heures du soir.

» Après la fin des manœuvres, il sera battu l'assemblée dans les deux corps. »

Les manœuvres se sont convenablement passées, ci et là avec un peu de confusion de détail, mais sans qu'il y eût eu de trop graves fautes à signaler. Il y a eu trois positions prises successivement qui ont amené trois engagements bien distincts, savoir : un premier engagement sur les coteaux de Strätlingen; un second plus en arrière sur les coteaux au nord de Glütsch, et enfin dans la plaine entre Reutigen et Glütsch a eu lieu, avant et après la halte, une petite bataille où toutes les armes ont pu agir simultanément. Des *observations* ont été faites dans l'ordre du jour du lendemain par le commandant de l'école, qui, pendant les manœuvres, a suivi et surveillé l'une et l'autre parties.

— La seconde manœuvre de guerre a eu lieu le vendredi 22 août, dans les environs de Kirchdorf, terrain plus accidenté, plus varié et par conséquent plus difficile que celui de la première manœuvre. La composition et la distribution des corps étaient les mêmes que dans la première manœuvre, à peu de choses près.

L'engagement a commencé au Wahlenbach entre les chasseurs du corps fédéral et des dragons en tirailleurs du corps ennemi et s'est continué jusqu'à Kirchdorf pendant 2 heures 1/2, entr'autres dans quatre positions : 1° sur les coteaux sud du bois entre Uetigen et Heichberg; 2° sur le plateau au coin du bois du Stöckli; 3° au défilé du bois du Stöckli; 4° et enfin sur le plateau entre Kirchdorf et Jaberg. En revenant, dès 1 heure à 4 heures, ç'a été l'inverse.

Les observations faites sur cette manœuvre par le commandant de l'école dans l'ordre du jour du 23 août ont signalé plusieurs fautes assez graves des diverses armes.

— La troisième manœuvre a eu lieu mardi 26 août. Le corps ennemi était commandé par M. le lieutenant-colonel Chérix, et le corps fédéral par M. le lieutenant-colonel Bernasconi. Trois positions principales ont été prises : 1° Une sur les hauteurs de Brumberg; 2° dans le défilé du bois en arrière de Dornhalden; 3° une le long et en arrière du ruisseau de Rothachen. Le colonel Rilliet, arrivé le 25 pour inspecter l'école, a assisté à ces manœuvres.

— Chaque manœuvre a été précédée d'une reconnaissance du terrain, faite la veille par tous les officiers d'état-major et les commandants d'unités tactiques, dans laquelle le colonel Denzler a donné les principales indications pour les manœuvres.

— Le colonel Denzler a fait faire à Thounne une application du télégraphe Hipp. Une ligne télégraphique a été établie et fonctionne actuellement entre le bureau d'état-major de la division, dans la rue de la Caserne, et le bureau de l'état-major de la 2°

brigade (colonel Schwarz), campée sur l'Allmend. L'appareil du bureau de la division est sur une petite table, prenant peu de place dans la chambre; un employé y fonctionne, faisant partie de l'effectif de l'école et portant le brassard. Pour la 2^e brigade on a établi le bureau télégraphique dans une marquise à côté de la baraque du commandant. Le tout a été construit et arrangé en 6 ou 7 heures.

— D'après les rapports de situation du 22 août, l'effectif sommaire de l'école était le suivant :

Officiers, 175; aspirants, sous-officiers et soldats, 2,048; total, 2,223 hommes.

Chevaux, 325; dont 198 de selle, 127 de trait.

— Aux termes de la loi fédérale, le Conseil fédéral a constitué un tribunal militaire pour l'école centrale. Ont été nommés à cet effet :

Grand-juge : D^r Manuel, de Berne, lieutenant-colonel dans l'état-major judiciaire.

Auditeur : capitaine Heim, de Lauffenburg.

Juges : lieutenant-colonel von Escher, de Zurich; capitaine Munzinger, de Soleure.

Suppléants : major Kaupert, de Morges; capitaine Rivaz, du Valais.

Jusqu'à présent le tribunal militaire est nanti d'une affaire pour vol.

— Dimanche, 24 août après-midi, a eu lieu sur l'Allmend l'inspection de la division par le colonel Denzler. Les troupes en grande tenue avec l'équipement complet présentaient un très-bel aspect. Elles étaient rangées en ligne à gauche de la route, faisant front à la route, la droite à hauteur des cantines, la gauche du côté de la butte. L'artillerie occupait la droite, en batterie; à 40 pas à gauche venait la première brigade, alignée sur la bouche des pièces; à 15 pas de l'aile gauche de la première brigade étaient les deux compagnies de carabiniers; à 40 pas de l'aile gauche des carabiniers, la seconde brigade; à 50 pas plus à gauche, la brigade de cavalerie. Les trompettes et sapeurs étaient réunis par brigade. La division était commandée par le colonel Ott, chef d'état-major.

— Lundi, à 2 heures du matin, la générale a mis sur pied toutes les troupes. La cavalerie et l'artillerie ont été promptement à leurs postes. Il s'en est suivi à la pointe du jour une attaque du camp (brigade Schwarz) par la brigade casernée en ville (colonel Letter), les armes spéciales étant réparties également dans les deux corps. Il a été distribué 20 cartouches par pièce; 20 par carabine, 15 par fusil d'infanterie, 10 par cavalier.

A 5 ¹/₂ les troupes sont rentrées dans leurs quartiers.

— Mercredi soir 27, a eu lieu le tir de nuit, à boulets rouges et obus, dès le polygone.

— Le 27, les examens ont commencé devant M. l'inspecteur pour les officiers de l'état-major. Après l'examen a eu lieu une conférence de critiques, sur les manœuvres de la veille, où chacun a pu discuter à son gré et brûler ses dernières cartouches. Cette séance a été pleine d'intérêt et a failli renouveler les batailles de la veille.

A part quelques fautes spéciales plus ou moins graves et signalées dans les observations du colonel Denzler, le colonel Rilliet a exprimé en général sa satisfaction de l'ensemble des manœuvres.

— Un lieutenant du bataillon valaisan est mort de la petite vérole. Son cercueil, transporté à Sion par les parents, a été accompagné jusqu'à Gwatt par un détachement d'infanterie, le corps des officiers valaisans et un officier de l'état-major. A Gwatt, les honneurs réglementaires ont été rendus.
